

Séance
extraordi-naire
du 5 octobre
2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CINQUIÈME (5^e)
JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX-MIL-DIX-SEPT (2017) À COMPTER DE
13 h 30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À
MONT-JOLI**

sont présents :

Mme Danielle Doyer, mairesse
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2
M. Georges Jalbert, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Jacques Dumas, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Madame la Mairesse préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que trois (3) membres du personnel-cadre de la Ville, soit madame Kathleen Bossé, greffière, messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint ainsi que Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

17.10.516

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MADAME LA MAIRESSE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Madame la mairesse, Danielle Doyer, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi des Cités et Villes.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

Les membres du conseil sont tous présents et renoncent d'un commun accord à l'avis de convocation selon l'article 325 de la Loi sur les Cités et Villes afin d'ajouter le point suivant en Affaires nouvelles :

« Autorisation de paiement à monsieur Conrad Émond dans le cadre d'une entente avec la Ville de Mont-Joli pour la réfection et le remplacement de la conduite du ruisseau Lebrun ».

Mme Danielle Doyer, mairess

M. Gilles Lavoie, conseiller district 1

M. Normand Gagnon, conseiller district 2

M. Georges Jalbert, conseiller district 3

M. Jean-Pierre Labonté, conseiller district 4

M. Jacques Dumas, conseiller district 5

M. Denis Dubé, conseiller district 6

17.10.517

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par madame la mairesse et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

TRAVAUX PUBLICS

3. Adjudication de contrats pour le déneigement des stationnements municipaux – hivers 2017-2018 et 2018-2019.
4. Adjudication d'un contrat pour le service de déneigement et de déglacage des chaussées du réseau municipal pour les hivers 2017-2018 et 2018-2019.
5. Adjudication d'un mandat à Englobe Corporation pour la surveillance des travaux dans le cadre du projet de réfection de la rue St-Jean-Baptiste.
6. Autorisation de paiement no 1 – remplacement du ponceau du ruisseau Lebrun.

AFFAIRES NOUVELLES

7. Autorisation de paiement à monsieur Conrad Émond dans le cadre d'une entente avec la Ville de Mont-Joli pour la réfection et le remplacement de la conduite du ruisseau Lebrun.
8. Période de questions.
9. Clôture et levée de l'assemblée.

TRAVAUX PUBLICS

17.10.518

ADJUDICATION DE CONTRATS POUR LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX – HIVERS 2017-2018 ET 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres pour le service de déneigement des stationnements municipaux, hivers 2017-2018 et 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) entreprises ont déposé des soumissions pour l'une ou l'autre des huit (8) options au devis;

CONSIDÉRANT l'analyse des propositions et la recommandation de monsieur Gilles Gaudreault, superviseur à l'approvisionnement au service des travaux publics, ainsi que du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'adjuger les contrats de déneigement des stationnements municipaux pour les hivers 2017-2018 et 2018-2019 de la façon suivante :

- Option 1 – « Bibliothèque Jean-Louis-Desrosiers » :
→Déneigement Jocelyn Ouellet 2 517.95 \$
- Option 2 – « Centre communautaire Père-André-Boutin » :
→Multi Service RM 2 874.38 \$

- Option 3 – « Centre communautaire St-Jean-Baptiste » :
→Déneigement Jocelyn Ouellet 2 747.90 \$
- Option 4 – « Hôtel de Ville » :
→9167-6858 Québec Inc. 13 197.00 \$
- Option 5 – « Intersection Chemin des Peupliers/Chemin du Lac »
→Pat Beaulieu et Cie 1 103.76 \$
- Option 6 – « Maison des Jeunes » :
→ Multi Services RM 776.08 \$
- Option 7 – « Stade du Centenaire » :
→9167-6858 Québec Inc. 12 187.35 \$
- Option 8 – « Pavillon Lebel » :
→Pat Beaulieu et Cie 1 086.51\$

Les montants mentionnés à la présente résolution incluent les taxes applicables, et ce, aux prix forfaitaires soumis inscrits aux bordereaux de soumission.

17.10.519

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE SERVICE DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES DU RÉSEAU MUNICIPAL POUR LES HIVERS 2017-2018 ET 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres auprès de firmes spécialisées;

CONSIDÉRANT QU'une firme spécialisée a déposé une offre de services à savoir :

- Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée 18 710.69\$

POUR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu unanimement d'accorder le contrat à la firme Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée pour une somme de 18 710.69\$ taxes incluses pour le service de déneigement et de déglacage des chaussées du réseau municipal pour les hivers 2017-2018 et 2018-2019.

17.10.520

ADJUDICATION D'UN MANDAT À LA FIRME ENGLOBE POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION DE LA RUE ST-JEAN-BAPTISTE

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'adjudication d'un mandat à la firme Englobe Corporation pour le contrôle qualitatif dans le cadre de la refecton de la rue St-Jean-Baptiste, et ce, au montant de 19 131.84\$ taxes incluses. Le prix devra être maintenu en cas de report des travaux en 2018.

17.10.521

AUTORISATION DE PAIEMENT NO 1 – REMPLACEMENT DU PONCEAU DU RUISSEAU LEBRUN

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée. a présenté à la firme Stantec une demande de paiement no 1 pour le remplacement du ponceau du ruisseau Lebrun d'un montant de 220 547.18\$;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de paiement a une retenue contractuelle de 10%;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande de paiement no 1 et la recommandation de la firme Stantec ainsi que du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement no 1 au montant de 220 547.18\$ à la firme Les Excavations Léon Chouinard Ltée.

17.10.522 ADJUDICATION D'UN MANDAT À ENGLOBE CORPORATION POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE ST-JEAN-BAPTISTE.

Item retiré.

AFFAIRES NOUVELLES

17.10.523 AUTORISATION DE PAIEMENT À MONSIEUR CONRAD ÉMOND DANS LE CADRE D'UNE ENTENTE INTERVENUE AVEC LA VILLE DE MONT-JOLI POUR LA RÉFECTION ET LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE DU RUISSEAU LEBRUN

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise un paiement de 3 500\$ à monsieur Conrad Émond en compensation pour empiètement de terrain et coupe d'arbres, dans le cadre de l'entente intervenue avec la Ville de Mont-Joli pour la réfection et le remplacement de la conduite du ruisseau Lebrun.

17.10.524 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

17.10.525 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 13 h 35, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Danielle Doyer
Mairesse

Kathleen Bossé
Greffière